

## Compte rendu de séance

### Séance du 2 Juin 2021

L' an 2021, le 2 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

**Présents :** Mmes : COSSIA Gaëlle, GUERINEAU Marine, METAYER Harmonie, PILLOY Marie-Pierre, MM : BECHAC Olivier, DA SILVA Norbert, FORMONT Vincent, IMBAULT Thierry, POINCLOUX Daniel, VERNHES Dominique

**Absent(s) ayant donné procuration :** M. CHANTEAU Jean-Claude à M. POINCLOUX Daniel

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation :** 20/05/2021

**Date d'affichage :** 20/05/2021

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers le : 03/06/2021  
et publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme GUERINEAU Marine

### SOMMAIRE

**Objet(s) des délibérations**

- DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR RECENSEMENT 2022 (D\_2021\_015)

-----

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent compte rendu du 05 mai dernier qui est adopté à l'unanimité des présents.

Le Maire demande ensuite au conseil de rajouter une délibération à l'ordre du jour :  
- Désignation du coordonnateur communal pour le recensement 2022.

Les membres du conseil, à l'unanimité donnent leur accord pour rajouter cette délibération et examinent ensuite les points suivants :

**DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR RECENSEMENT 2022 (réf : D 2021 015)**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,  
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,  
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

.../...

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. De ce fait, la commune de Crottes-en-Pithiverais doit désigner un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations du recensement 2022 qui se déroulera du 20 janvier au 19 février.

Monsieur le Maire propose que Madame BRETON Danielle soit nommée "coordonnateur communal".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer, Madame BRETON Danielle, secrétaire de mairie, comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement pour l'année 2022.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **PROJET D'ACHAT D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis établi par la Quincaillerie MAUPU pour l'acquisition d'un nettoyeur thermique. Le montant de celui-ci s'élève à 1 199,00 € HT. Les membres du conseil municipal demande à ce qu'un devis soit établi pour un nettoyeur sur groupe avec une puissance K5 ou K7. Ils souhaitent également qu'un essai soit fait avec un nettoyeur sur groupe K5 afin de voir l'efficacité avant de déterminer quel type de nettoyeur serait le plus adapté pour l'usage prévu.

#### **COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :**

Monsieur le Maire rappelle que 2 élections (départementales et régionales) sont à tenir les dimanches 20 et 27 juin prochain. Par conséquent, il demande à chaque membre du conseil municipal d'indiquer ses disponibilités pour les 2 dates afin d'établir les tours de garde, ce qui permettra de déterminer le nombre d'assesseurs à solliciter pour tenir le bureau de vote.

#### **CHOX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARQUAGE AU SOL :**

Afin de refaire le marquage au sol des passages piétons et du zébra sur la commune, Monsieur le Maire présente les devis de :

- . PROXIMARK (*entreprise travaillant avec le Département*) d'un montant de 750.00 € HT correspondant à la signalisation de 3 passages piétons,
- . TRUPIN d'un montant de 750.00 € HT pour refaire 3 passages piétons et 1 zébra bus.

Après concertation, les membres du conseil municipal ont retenu l'entreprise TRUPIN pour faire les travaux. Afin de déterminer l'emplacement du 3ème passage piétons à créer sur Crottes, la commission des travaux se réunira le lundi 07 juin 2021 à 18 h.

#### **AFFAIRES DIVERSES :**

- . Route de Montigny/Neuville : la Communauté de Communes de la Forêt est dans l'attente d'un nouveau devis qui permettrait de réduire le coût des travaux de réfection de la route.
- . Conseil en Energie Partagé : Convention signée avec l'ADIL le 31 mai 2021,
- . Logement de Crottes : Départ du locataire pour le 31/08/2021.
- . Salle de réunion : Réfléchir à la mise en place d'un défibrillateur et se renseigner du coût pour cette acquisition,
- . Teillay : Réception de 3 devis pour l'achat d'une table de pique-nique et de 3 poubelles. Recontacter les entreprises pour connaître les préconisations d'installation de la table,
- . Chemin de Janville : Envoyer un courrier recommandé à l'entreprise YOU qui a effectué la réfection de la chaussée. Celle-ci s'est détériorée depuis la fin des travaux,
- . Eolien : Présentation du projet éolien des Champarts,
- . Commission "Fêtes et cérémonies" : Convoquer les membres de la commission pour le lundi 21 juin. Une entreprise présentera des décorations de Noël,
- . SICAP : Demander un devis pour l'installation d'un compteur sur la place de Crottes.

Séance levée à: 22:15

En mairie, le 30/06/2021

Le Maire

Daniel POINCLoux

